## L'AFFAIRE CORNEILLE MOLIÈRE... PARMI D'AUTRES AFFAIRES

Lorsqu'on me proposa d'écrire un article sur l'affaire Corneille-Molière, dont je ne suis pas spécialiste, j'ai immédiatement ressenti la nécessité de la repenser dans le cadre d'une réflexion globale sur les contestations touchant les "grands noms". Certes, chaque affaire de fausse attribution - pour éviter les gros mots d'imposture ou de plagiat - possède sa singularité, en relation avec le domaine culturel, l'époque et le contexte socio-économique dont elle est l'émanation. La notion de propriété intellectuelle, qui s'est lentement dégagée à partir du 15e siècle jusqu'à la généralisation du droit d'auteur au 19e siècle, a pu revêtir des modalités variables selon les genres artistiques. Il convient de considérer le cas particulier de l'oeuvre théâtrale où l'interprétation s'interpose obligatoirement entre l'auteur et le public. L'assimilation de l'auteur à l'interprète pourrait témoigner d'une simplification indispensable au public pour asseoir la notoriété d'un nom ou plutôt d'un prêtenom, dont la visibilité apparaît plus évidente que celle d'un obscur auteur reclus dans sa tour d'ivoire lointaine. Signalons une modalité qui pourrait paraître étonnante à ceux qui ne sont pas versés dans ce type d'enquête, le plagiaire – si toutefois on peut le nommer par ce nom détestable – peut l'être à son insu post-mortem alors qu'il est l'homme le plus honnête du monde. C'est le cas général des oeuvres publiées sous un nom célèbre par des éditeurs indélicats afin de leur assurer une reconnaissance facile. Presque tous les compositeurs connus sont concernés. Citons par exemple le recueil "Il pastor fido" faussement attribué à Vivaldi. Malgré ces manifestations extrêmement variables, tentons de dégager les fondements et le fonctionnement de la fausse attribution.

Et si l'affaire Corneille-Molière, considérée comme un impensable cas d'usurpation auquel on n'ose croire, n'était qu'une banale affaire de prête-nom parmi bien d'autres, un cas ordinaire de démêlés sur fond de rancune et règlements de comptes entre courtisans? Non pas une escroquerie - quel terme odieux - mais une pratique courante, nécessaire même. Et si l'origine en était une focalisation sur les "grands noms", Corneille comme Molière au détriment de bien d'autres dramaturges, auteurs de comédies et comédiens de l'époque que la présente polémique contribuerait encore plus à plonger dans les oubliettes de l'Histoire? En quelque sorte, il s'agirait de la rançon d'un effet de personnalisation excessif. N'est-ce pas le télescopage entre notre notion moderne de vérité factuelle et les exigences symboliques de l'héroïsation qui nous choque?

Le rétablissement des inventeurs et auteurs véritables apparaît comme une des conséquences de l'approche scientifique de l'histoire, se substituant à une vision largement biaisée par l'idéologie ou la légende qui prévalait dans les siècles antérieurs. Une histoire du Moyen Âge écrite au 19e siècle en apprend plus sur le 19e siècle que sur le Moyen Âge, dit-on. Nous avons aujourd'hui cessé de croire au mythe de Jeanne d'Arc, il va peut-être nous falloir de même abandonner celui de Molière, mais bien d'autres génies ou prétendus génies peuvent être écornés ou discrédités par cette dissection historique: citons pêle-mêle Bach, qui n'aurait été qu'un compilateur sans imagination, Pythagore qui n'aurait jamais inventé le théorème portant son nom, Marco Polo, habile conteur, qui ne serait jamais allé en Chine, Léonard de Vinci, dessinateur qui aurait copié ses dessins d'inventions d'après des modèles contemporains, Darwin, accusé d'avoir usurpé sa théorie, Freud, qui aurait menti sur l'effet de sa méthode psychanalytique, Einstein, qui s'imposa grâce à une démonstration fausse de la loi d'équivalence matière-énergie, découverte bien avant lui, Daudet qui n'aurait jamais écrit ses célèbres "Lettres de mon moulin", le célèbre "Adagio d'Albinoni" qui a été écrit en 1945 par Remo Giazotto... Quoique le dossier qui nous intéresse en premier lieu (l'affaire Corneille-Molière) concerne le domaine littéraire, je voudrais évoquer quelques exemples de fausse attribution dans le domaine scientifique, plus difficilement contestables et peut-être plus significatifs. Il est avéré que l'ampoule électrique n'a pas été inventé par Edison, dont nous connaissons tous le nom, mais par deux inventeurs canadiens désargentés incapables de

commercialiser leur invention et qui furent contraints de ventre leur brevet - à Edison précisément. De même, le téléphone, dont l'invention fut attribuée longtemps à Alexander Graham Bell a été inventé dans les années 1860 par un émigré italien, Antonio Meucci. Celui-ci déposa un brevet en 1871, lequel expira car l'inventeur manquait de ressources pour le prolonger. Ce fait a été reconnu par le Congrès américain dans la résolution 269 du 15 juin 2002.

Avant de considérer les cas plus épineux où l'enjeu idéologique apparaît fondamental, je pense qu'il est nécessaire de détruire une fausse idée selon laquelle la remise en cause des noms consacrés serait obligatoirement défendue par des amateurs farfelus peu dignes de confiance, iconoclastes par nature, et serait au contraire pourfendue par les spécialistes patentés. L'enquête que j'ai menée personnellement sur l'affaire Bach m'a convaincu du contraire. Ce sont les spécialistes universitaires qui fournissent objectivement les arguments conduisant à une remise en cause de ce compositeur par exemple précisément les experts en partition Williams Peter, Humphrey David, Claus Rolf Dietrich, Billeter Bernhard à propos de l'inauthenticité de la Grande Toccata et fugue BWV 565 d'après eux faussement attribuée à Bach (son oeuvre la plus connue), et ce sont des amateurs passionnés, des critiques sans aucun titre universitaire qui s'en offusquent. Afin de mieux comprendre cette opposition, il convient de distinguer ce qu'on pourrait nommer, dans ce cas précis, d'une part la société musicale, représentée par les critiques, les sociétés de concert, les éditeurs, associations d'amateurs... et, d'autre part, les musicologues spécialistes. Les premiers ont sécrété et perpétué le culte Bach depuis son apparition au 19e siècle, les seconds, qui émanent de l'université, sont tributaires d'une méthodologie visant à l'objectivité. Robert Bernard est l'exemple de sommité de l'appareil musical officiel, il n'est en aucun cas musicologue et ses écrits n'ont aucune autorité sur le plan musicologique, quoiqu'il soit l'auteur d'une histoire de la musique en 4 tomes grand format publiée chez Nathan (1974) et qu'il ait donné plus de 2000 conférences à travers l'Europe. Ce musicographe (et non musicologue) illustre toute la hargne des Intellectuels contre les virtuosescompositeurs. De même, Lucien Rebatet, auteur de l'ouvrage "Une histoire de la musique" édité par Robert Laffont en 1969, puis rééditée en 2000 ne peut se prévaloir d'un magistère universitaire. C'est justement cet auteur qui encense les "grands noms" de la musique (Bach en premier lieu naturellement) avec le plus d'âpreté et méprise tout compositeur ne se pliant pas aux canons de l'intellectualisme. D'autre part, ce sont les spécialistes universitaires qui, par leur formation, peuvent détecter et analyser l'empreinte idéologique travestissant souvent la réalité historique. Ils ont seuls la compétence et possèdent seuls les moyens matériels de réaliser les recherches pour retrouver les véritables auteurs, compositeurs d'une oeuvre par exemple et d'en discuter techniquement la paternité. Concernant l'affaire Corneille-Molière, nous pourrions citer les travaux d'analyse lexicale statistique des textes, très significatifs de l'approche scientifique en sciences humaines. De même, Einstein est contestée par des scientifiques universitaires, notamment Jean-Paul Auffray, Ancien membre de l'Institut des sciences mathématiques à New York University à propos de la formule E=mc2 et de la relativité restreinte. Et Jean Hladik, professeur émérite de l'Université d'Angers, n'a pas craint d'écrire un article dans lequel il accorde la paternité de la relativité restreinte à Poincaré et non à Einstein. Les universitaires établissent des faits objectifs, isolés, mais ne tirent pas toujours - à mon sens - les conclusions générales qui s'imposeraient lorsque le résultat de leurs travaux s'oppose à la conception officielle. L'on comprendra cependant qu'ils refusent toute initiative trop ostensible qui les placerait en situation de conflit par rapport au milieu dont ils sont tributaires. Ainsi, des esprits indépendants peuvent être utiles afin de rassembler les éléments disparates des études spécialisés en une synthèse cohérente.